



# La procédure de référé aux fins d'obtention des disques chrono-tachygraphes interrompt la prescripti

Fiche pratique publié le **25/02/2014**, vu **1227 fois**, Auteur : [carole VERCHEYRE GRARD](#)

## La procédure de référé aux fins d'obtention des disques chrono-tachygraphes interrompt la prescription des salaires

Les [disques chrono-tachygraphes](#) sont très importants pour prouver **le temps de travail du salarié**.

Il est fréquent que le salarié demande en référé la délivrance des copies de disques chrono-tachygraphes afin de vérifier le nombre d'heures effectuées et rémunérées.

**Cette simple demande en référé** bien qu'elle ne soit pas une demande en paiement d'heures supplémentaires **est suffisante pour interrompre la prescription des salaires.**

La Cour de Cassation considère en effet, que **l'action en production des disques chrono-tachygraphes afin de vérifier le nombre d'heures effectuées et rémunérées et l'action en paiement des heures de travail accomplies non rémunérées poursuivent un seul et même but.**( [Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 5 février 2014, 12-24.980, Inédit](#) ).

Carole VERCHEYRE-GRARD - avocat -55 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS- tél 01 44 05 1996 fax 01 44 05 91 80- mail [carole.vercheyre-grard@avocat-conseil.fr](mailto:carole.vercheyre-grard@avocat-conseil.fr)